

## Projet INTERREG IVa Lorraine Projet LIFE Helianthème

### Journée d'échanges du 19 mai 2011

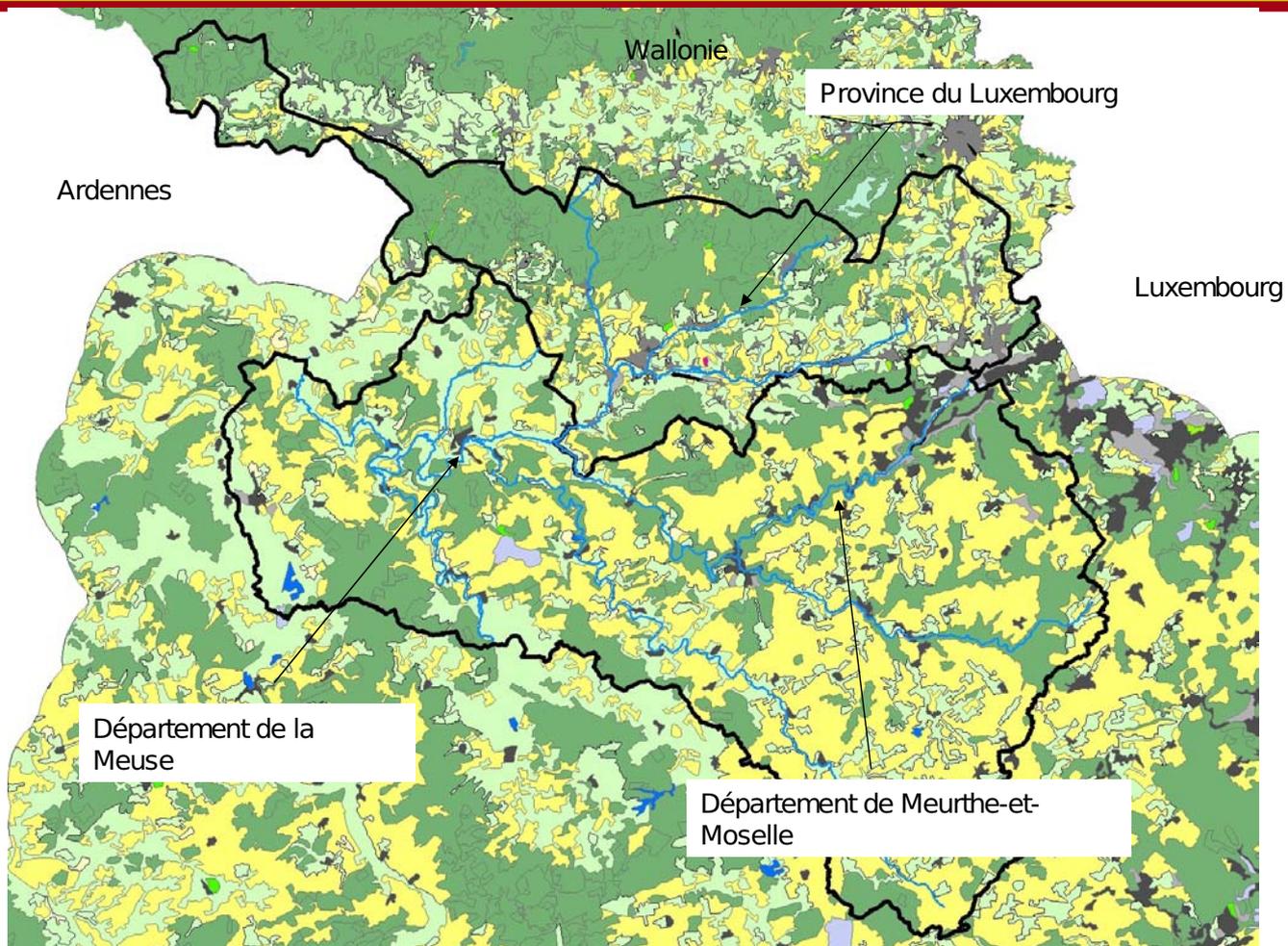
## Intérêt écologique et gestion des pelouses calcaires de la vallée de la Chiers



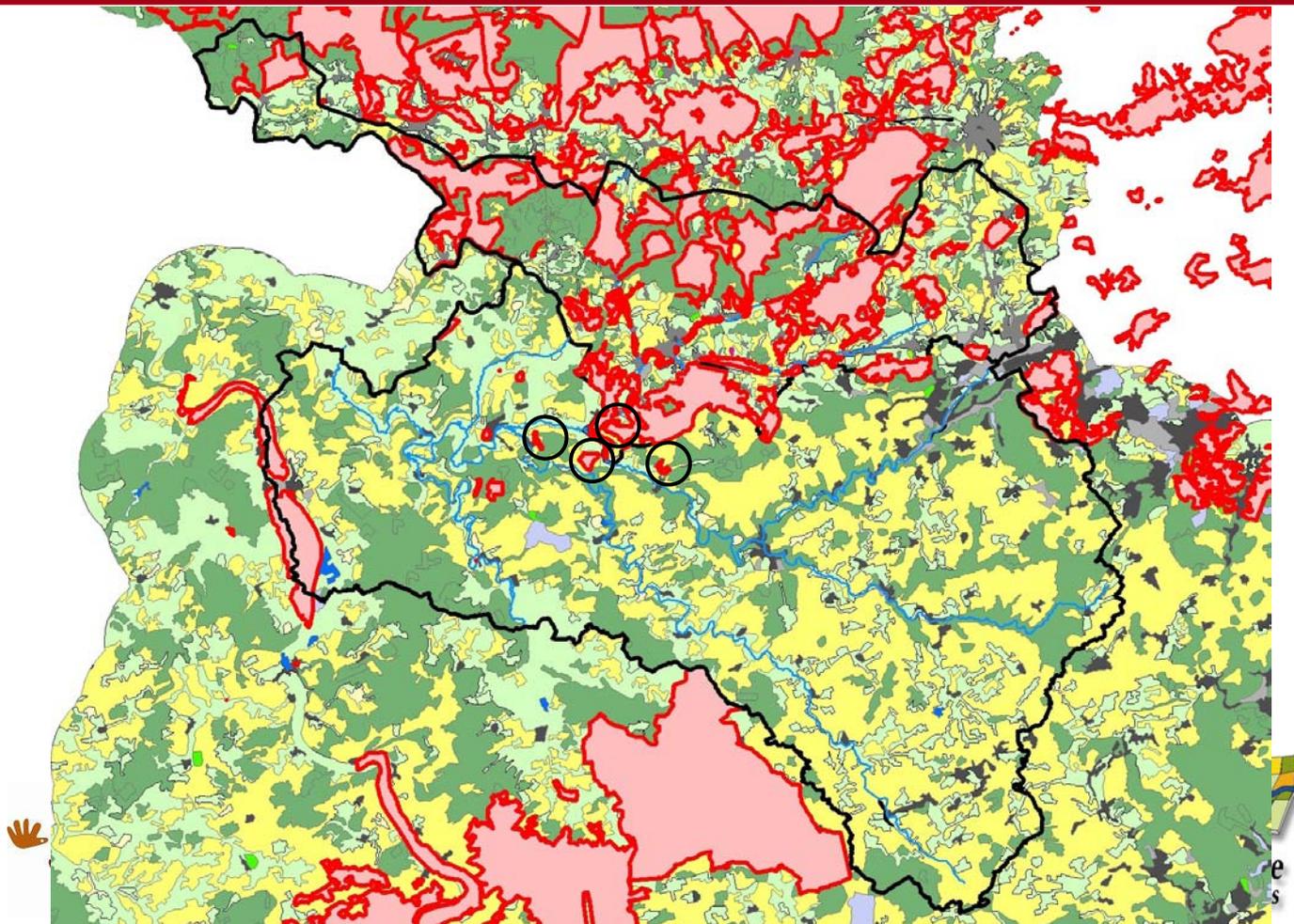
Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional  
dans le cadre du programme INTERREG IVa Grande Région  
*L'Union européenne investit dans votre avenir.*



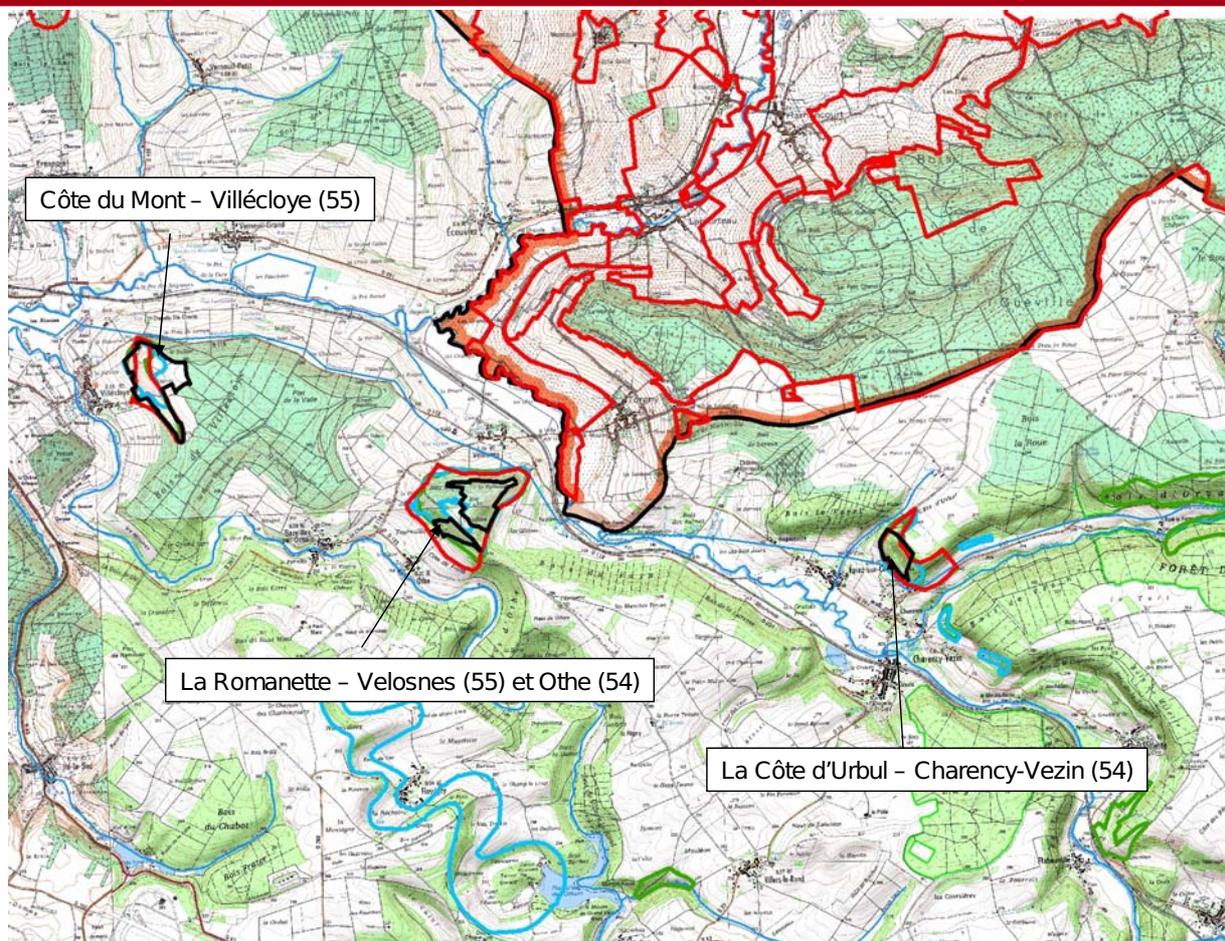
### Localisation



## Le constat initial : une disparité dans les connaissances et les zonages



## Localisation



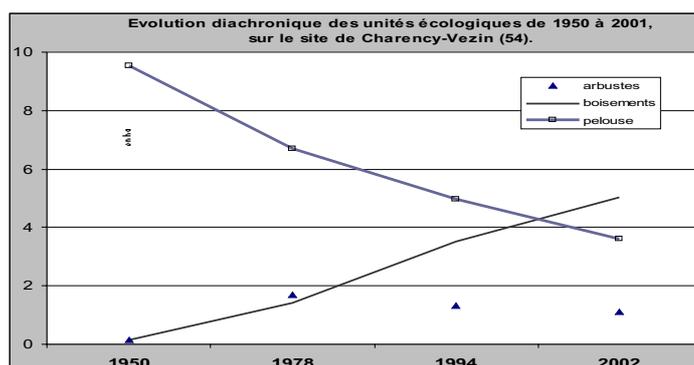
### 52,29 ha maîtrisés par le CSL

- Côte d'Urbul à Charency-Vezin : 8,61 ha communaux, BE de 18 ans avec la Commune
    - Plan de gestion 2002-2008
    - En cours de révision (2011)
  - Pelouse de la Romanette à Velosnes/Othe : 18,73 ha propriété du CSL (1988) et 5,20 ha sur Othe (BE 33 ans)
    - Plan de gestion 2003-2009 -> mise en place du pâturage ovin (2007)
  - Pelouse de la Côte du Mont à Villécloye : 19,75 ha en convention tripartite CSL/ONF/Commune
    - Plan de gestion 1993-1999
    - Plan de gestion 2000-2005 -> mise en place du pâturage ovin (2000)
    - Plan de gestion 2006-2012
- Un site non protégé : la pelouse calcaire de Vilette
- Document d'objectifs validé en 2008 pour les trois sites

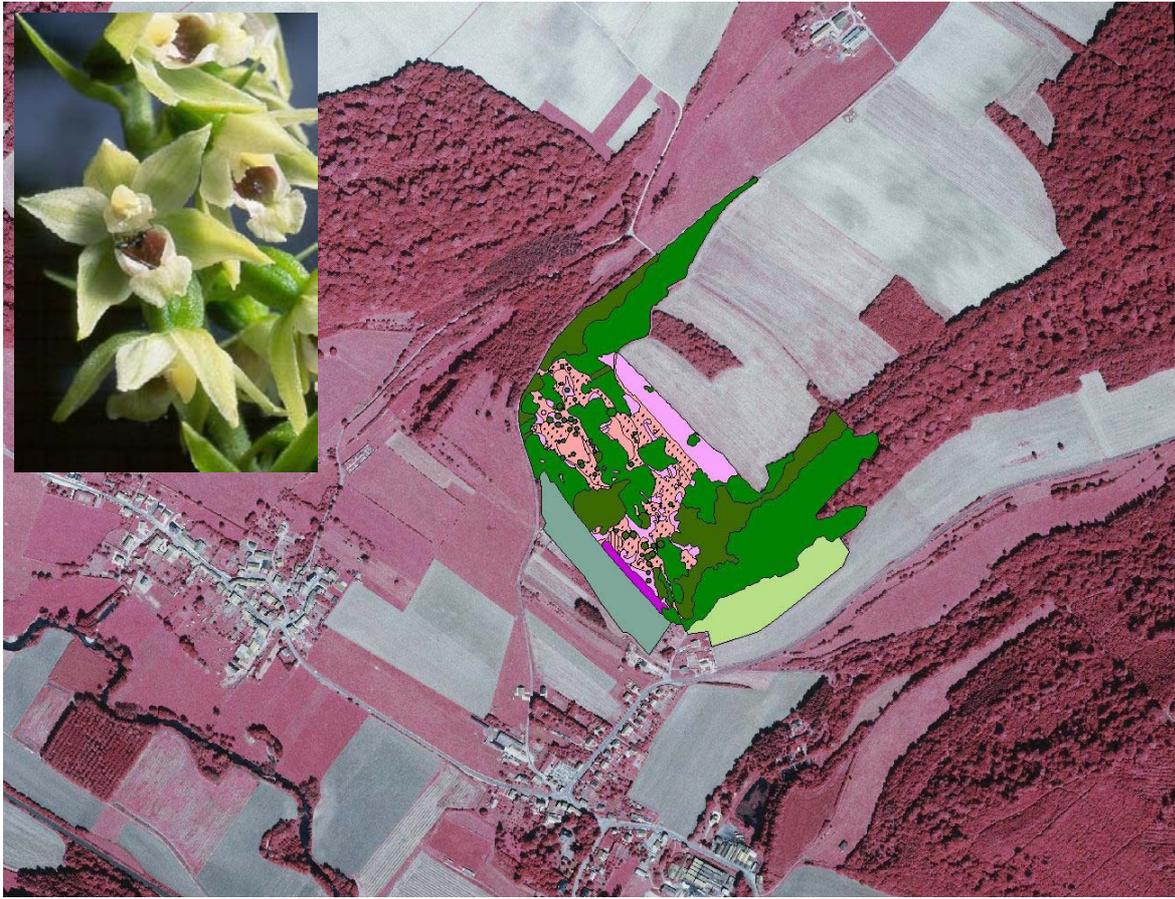
## Les habitats naturels

Code Eur 15	Annexe I de la Directive Habitats	Superficie en hectares	Charency-Vezin	Velosnes	Villécloye
6210*	Pelouse sèche semi-naturelle : pelouse xérophile ouverte	0,89	/	0,89	/
6210*	Pelouse sèche semi-naturelle : Pelouse mésophile ouverte	10,91	0,7	6,7	6,41
6210	Pelouse sèche semi-naturelle : Pelouse mésophile fermée	10,40	2,92		4,73
5110	Formation à Buis sur pelouse	0,44	/	0,44	/
		<b>22,64</b>			

- Plus de 50 % de la superficie occupée par des habitats forestiers ou pré-forestiers

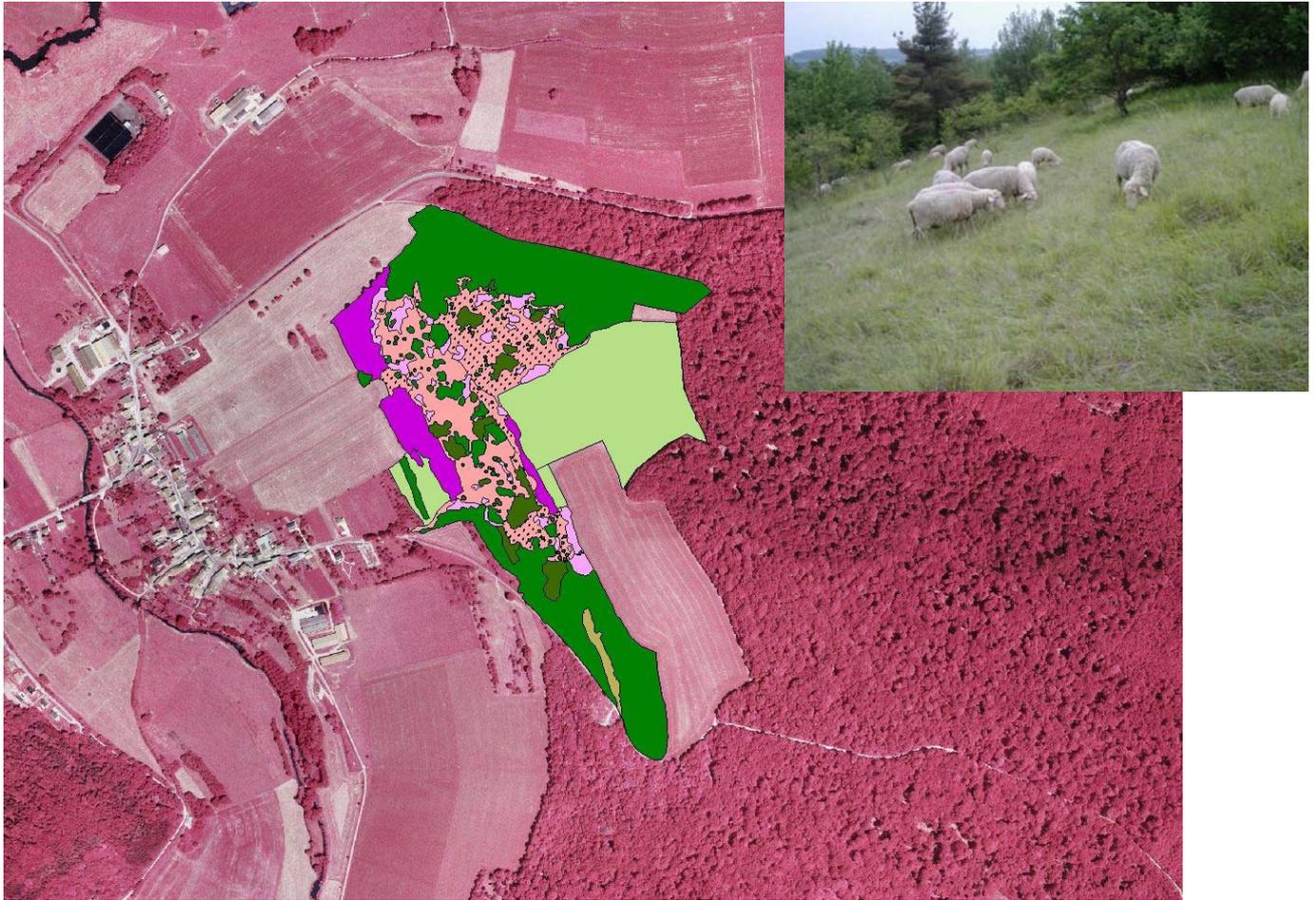


*Les habitats naturels*



*Les habitats naturels*





## Les espèces Faune et Flore

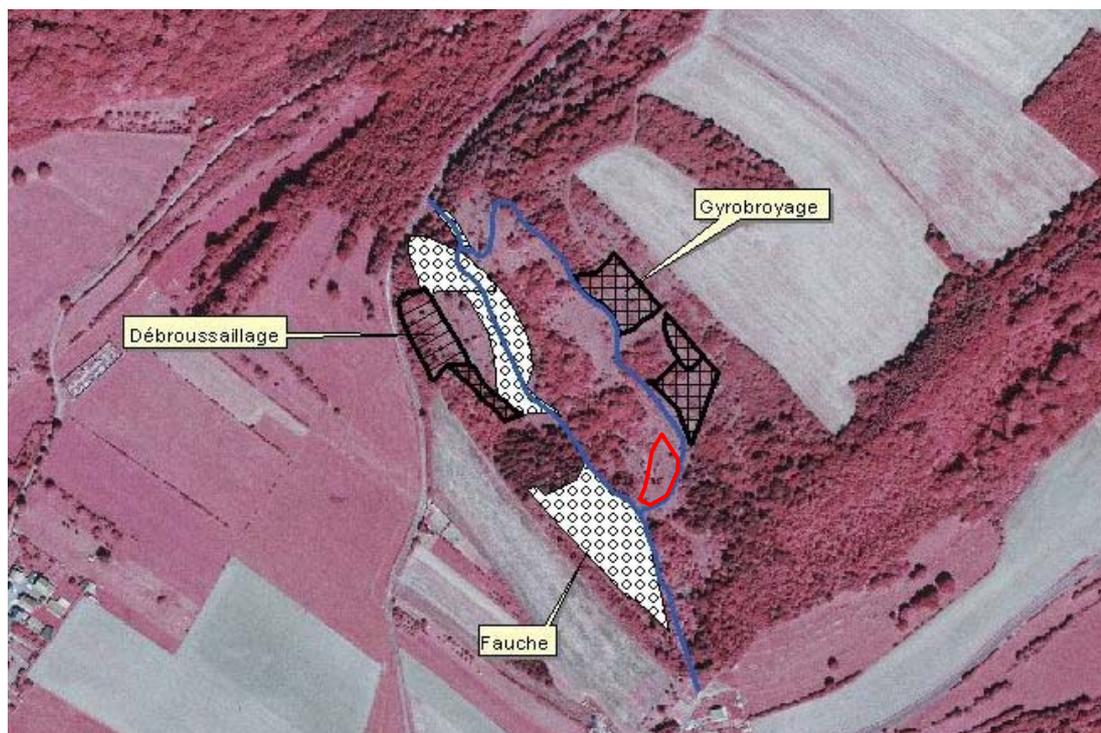
- Intérêt Régional de ces trois sites pour le CSL (critères biogéographique, faune, flore, habitats)
- Côte d'Urbul à Charency-Vezin (2002)
  - 18 espèces d'orchidées, dont l'Epipactis de Müller, protégée en Lorraine
  - Moyen-Duc et Pie grièche écorcheur
  - Cortège herpétologique assez complet (Lézard des souches, Coronelle lisse, Orvet)
  - Concernant les papillons de jour, depuis 1993, réduction des espèces des cortèges mésothermophiles et thermophiles : Gazé, Azuré bleu-céleste, Hespérie olivâtre (*Pyrgus serratalae*), Azuré des Cytises (*Glaucopsyche alexis*) et Damier de la Succise. 29 espèces de papillons de jour en 2002.
  - Cortège mésophile des orthoptères
- Pelouse de la Romanette à Velosnes/Othe (2003)
  - Une plante protégée régionale (Buis), cortège typique des pelouses calcaires, 15 espèces d'orchidées
  - Torcol fourmillier, Pie grièche écorcheur, (Alouette lulu)
  - Cortège herpétologique complet (Lézard des souches, Lézard vivipare, Lézard des murailles, Orvet, Coronelle lisse)
  - Intérêt chiroptérologique majeur du fort
  - Papillons de jour : disparition depuis 1993 des espèces les plus thermophiles à xérothermophiles : l'Iphis (*Coenonympha glycerion*), l'Agreste (*Hipparchia semele*), le Petit Agreste (*Arethusana arethusa*), le Flambé (*Iphiclides podalirius*), le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*). Cette évolution peut être illustrée par l'apparition de l'Argus vert (*Callophrys rubi*), de l'Argus frêle (*Cupido minimus*) et de la Sylvaine (*Ochlodes faunus*), espèces typiques des lisières. 27 espèces de papillons de jour en 2003.
  - Orthoptères : dominés par des peuplements typiques des pelouses ourléifiées et des lisières. Néanmoins, la pelouse en pente permet le maintien d'un cortège d'espèces thermophiles typiques. 15 espèces en 2003.

- Pelouse de la Côte du Mont à Villécloye (2006)
  - Une plante protégée régionale (Buis), cortège typique des pelouses calcaires, 15 espèces d'orchidées
  - Pie grièche écorcheur (Alouette lulu)
  - Cortège herpétologique complet (Lézard des souches, Lézard des murailles, Coronelle lisse, Orvet)
  - 24 espèces de papillons de jour en 2006 (35 espèces depuis 2000, contre 60 espèces en 1993) : Damier de la Succise, Iphis, *Plebeius argus*, *Lycaena phlaeas*, *Glaucopsyche alexis*, *Hamearis lucina*, *Cupido minimus*, *Coenonympha glycerion*. Le flambé semble encore présent (2002). La aussi, les cortèges lépidoptériques ont fortement évolué, avec la disparition complète du cortège xérophile et thermophile remplacé par les cortèges typiques des lisières et milieux ouverts (fonds de faune classique sur les pelouses).
  - Orthoptères : 21 espèces depuis 2000



## La gestion pratiquée

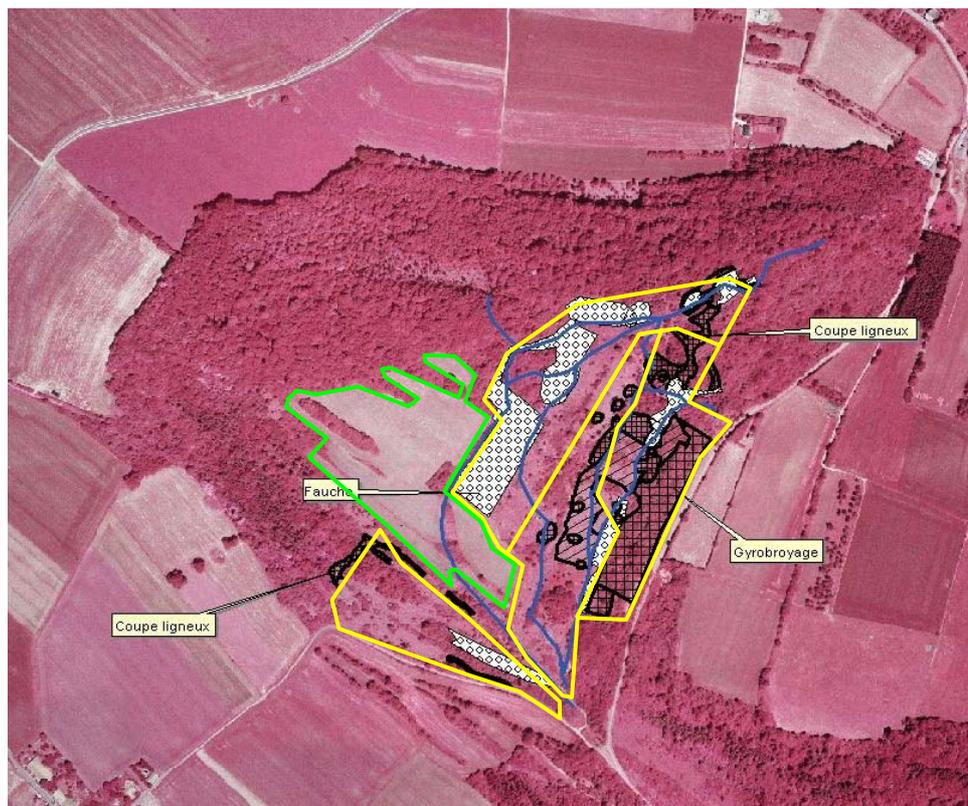
- Charency-Vezin : pas de pâturage : fauche, débroussaillage et abattage de résineux. La vitesse de régression des pelouses a été infléchié notablement depuis que des travaux de gestion par débroussaillage ont été conduits voici 12 ans. L'impact des travaux de gestion se traduit également par une baisse des zones embroussaillées.



Efforts à poursuivre, dynamique assez forte de recolonisation

## La gestion pratiquée

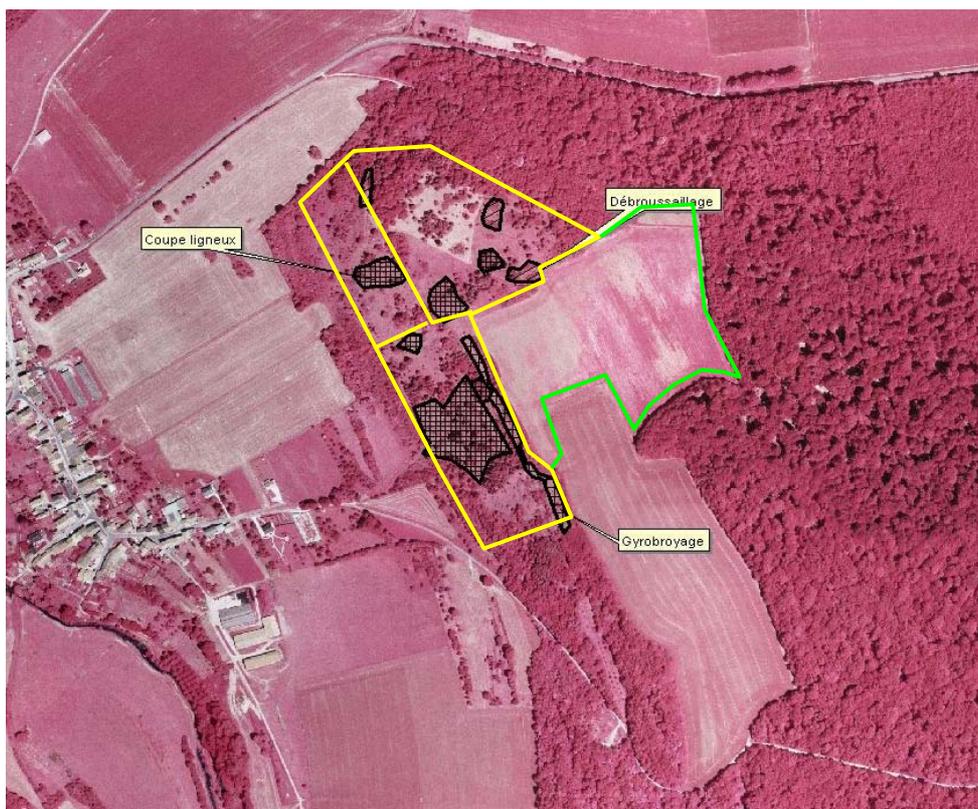
- Othe/Velosnes : travaux de fauche, gyrobroyage et abattage depuis une dizaine d'années, puis mise en place du pâturage ovin en 2007, avec la troupe de Villécloye (alternance annuelle coteau/plateau) et poursuite des travaux de débroussaillage



2011 : remise en  
herbe et faucha  
tardive de la  
jachère avec  
pâturage possible  
après 1<sup>er</sup> juillet

## La gestion pratiquée

- Villécloye : travaux de gyrobroyage et abattage depuis une dizaine d'années, puis mise en place du pâturage ovin en 2000 suite à un LIFE . Alternance annuelle coteau/plateau et poursuite des travaux de débroussaillage depuis (réduction des bosquets de prunelliers).



2009 :  
prolongation du  
pâturage pour cinq  
ans avec  
financement  
Natura 2000

## Modalités du pâturage

Le pâturage a été initié dans le cadre du programme Life «Pelouses sèches relictuelles de France» Les préconisations de pâturage ovin qui découlent des suivis scientifiques et zootecniques menées dans le cadre de ce projet sur pelouses de Lorraine sont les suivantes :

- nécessité de prévoir des zones-refuges hors pâturage
- abrouissement de 70% de la végétation (il faut donc laisser de « l'herbe » sur pied à hauteur de 30%)
- pression de pâturage à retenir en fonction de l'état de conservation de la pelouse et donc des objectifs du pâturage (restauration, entretien ...).

Pression de pâturage (en brebis/jour/ha)	Niveaux de pâturage
0	Hors pâturage
1-200	Pâturage d'entretien léger. A mettre en place sur des pelouses en bon état de conservation et dont les sensibilités écologiques sont fortes
201-400	Pâturage d'entretien. A mettre en place sur des pelouses en bon état de conservation, ne présentant pas de fermeture (strate herbacée basse)
401-600	Pâturage de contrôle. A mettre en place sur des pelouses présentant quelques fourrés arbustifs que l'on souhaite contenir ou des faciès denses à Brachypode penné.
601-800	Pâturage de restauration. A mettre en place sur une pelouse fortement embroussaillée, en particulier au début de la reprise de la gestion.
> 800	Surpâturage. La composition floristique des pelouses calcaires ne permet pas de dépasser cette pression

## Modalités du pâturage

Pâturage réalisée par la commune de Villécloye (2000-2007) via des financements régionaux et Etat prenant la suite du LIFE : berger à plein temps sur le site employée par la commune

Depuis 2007, intégration du site de Othe/Velosnes dans le parcours

Depuis 2009, contrat Natura 2000 (2009-2013) prenant le relais des financements Région/DREAL.

- pâturage, suivi hivernal, suivi sanitaire : commune
- suivi scientifique et zootecnique : CSL
- 240 000 euros soit 48 000 euros/an
- Entre 400 et 800 brebis/j/ha

Autres travaux (abattage, débroussaillage, pose clôtures ) réalisés par le CSL : pris en charge hors Natura 2000 (Région, CG55, CG 54 et INTERREG)

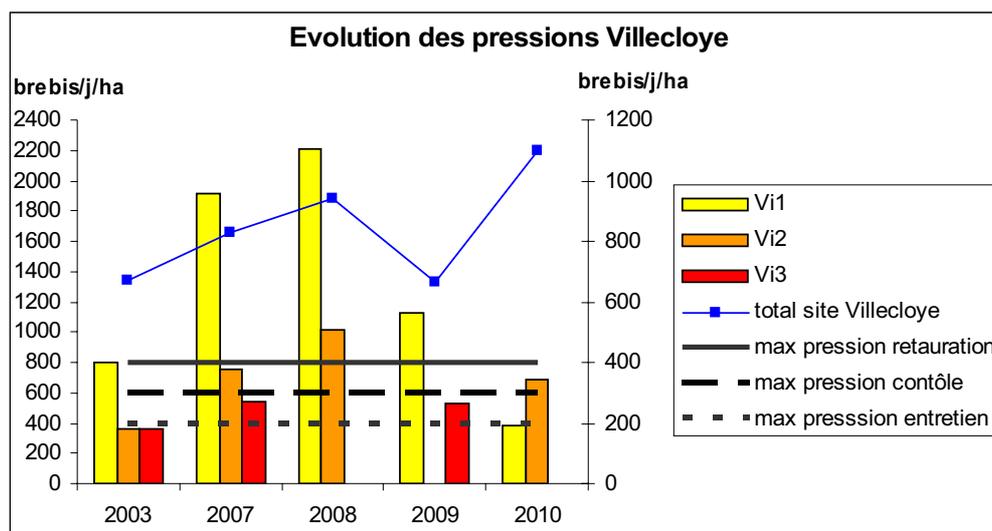
## Modalités du pâturage : bilan 2010

Site de Villecloye

- **Jusqu'en 2005** : pression d'entretien aux environs de 350 brebis/j/ha sur le coteau et une pression de restauration des habitats de pelouse sur le plateau de 800 brebis/j/ha.

- **En 2007 et 2008**, forte augmentation des pressions de pâturage (2200b/j/ha sur le plateau et 800 brebis/j/ha sur le coteau).

- **En 2009 et 2010**, réduction des pressions mais surpâturage observée (effet cumulatif)

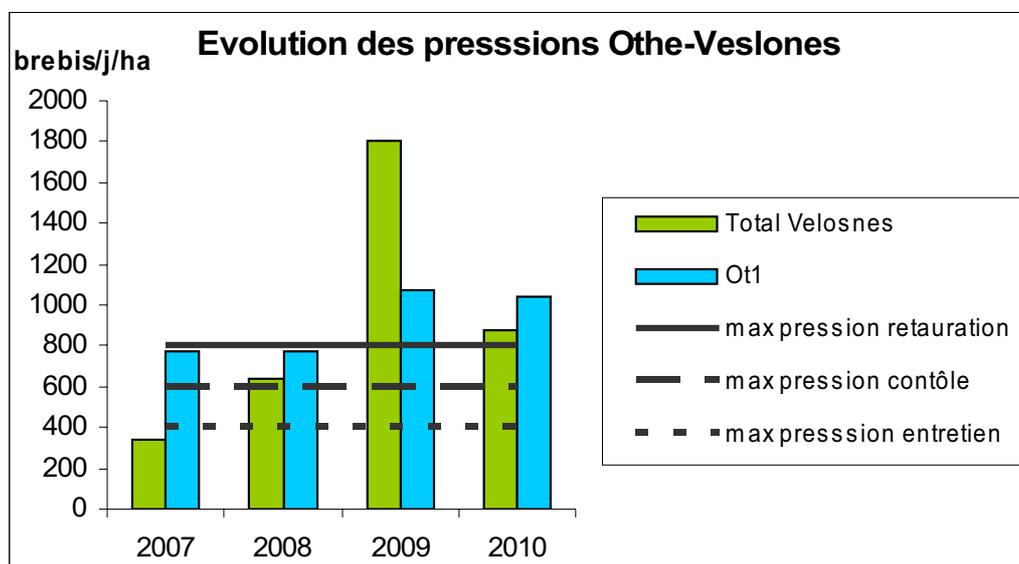


## Modalités du pâturage : bilan 2010

Site de  
Othe/Velosnes

- 2007 et 2008, les pressions conformes aux attentes .

- 2009 et 2010, il y a surpâturage global surtout sur le plateau et sur le coteau malgré une mise hors pâturage un an sur deux. Mais localement, zones sous pâturées.



### CONCLUSION

Le pâturage tel qu'il est mené depuis le début du contrat N2000 (2009) n'est pas compatible avec les objectifs des plans de gestion CSL ni avec ceux du Docob « vallées de la Chiers et de l'Omain ».

L'outil de gestion expérimenté dans le cadre du Life et qui a fait ses preuves sur Villecloye jusqu'en 2005 est le pâturage ovin. Actuellement la troupe a doublé alors que les pelouses sont de mieux en mieux restaurées (même si on ajoute le site de Velosnes-Othe). Le troupeau constitué d'environ 150 brebis et de 70 agneaux ne peut pas passer toute la saison de pâturage (soit environ 160 jours) sur les sites de Villecloye, Velosnes et Othe, sans conduire à la destruction des habitats et à la perte des enjeux floristiques et faunistiques.

**Il faut soit, réduire la troupe, soit, trouver des terrains ailleurs.**



Objectifs 2011 :

- pâturage possible de 5,17 ha sur le plateau de Velosnes (J achère)
- modifications des parcs sur Velosnes
- réduction de la troupe obligatoire (80 brebis)



*Merci pour votre attention*

**Conservatoire des Sites Lorrains**

7, bis route de Pont-à-Mousson  
54 470 THIAUCOURT  
03 83 80 70 80  
06 29 02 54 12

**Damien AUMAITRE**  
Chargé de mission 54  
[d.aumaitre@cren-lorraine.fr](mailto:d.aumaitre@cren-lorraine.fr)

**! Projet INTERREG « Préservation  
du patrimoine naturel du bassin de  
la Chiers »**

7, rue Croix le Maire  
C/O DNF  
6760 VIRTON (Belgique)  
0032 63 43 45 14

**François FOURMY**  
Chargé de projet INTERREG  
[f.fourmy@cren-lorraine.fr](mailto:f.fourmy@cren-lorraine.fr)



- FLORE : L'action d'un pâturage intensif sur la pelouse la plus mésophile (pelouse à Origan) a eu pour effet d'augmenter la richesse floristique, de stabiliser le Brachypode en fréquence et même de le faire régresser en recouvrement. Cette modalité de gestion semble donc bien répondre aux objectifs de restauration de ce type de pelouse.

Pour les autres groupements végétaux, la gestion pastorale mise en place depuis 2000 a été extensive, sauf pour l'année 2006. Le pâturage extensif a permis de maintenir la richesse spécifique et d'augmenter la part des espèces typiques des pelouses au sein du cortège floristique (*Campanula rotundifolia*, *Carex caryophylla*, *Koeleria pyramidata*, *Pimpinella saxifraga*). Toutefois, il faut noter que le Brachypode penné s'est maintenu en fréquence et a augmenté en recouvrement dans les dispositifs extensifs. Il convient également de surveiller le développement d'*Avenula pratensis*. Le pâturage extensif des zones les plus ouvertes a donc conduit à favoriser les cortèges xérophiles mais ne permet pas de faire régresser le Brachypode, qui reste très présent sous forme de plages pauci-spécifiques. Le débroussaillage des plages à Brachypode en pleine saison de végétation (fin juin - juillet) permettrait sans doute de l'affaiblir mais également de le rendre plus appétant par développement de jeunes pousses.

- ENTOMOFAUNE : A l'échelle des pelouses de la région, les cortèges actuels de papillons de jour sont sensiblement moins riches et possèdent un intérêt patrimonial bien moindre que les cortèges encore présents sur les sites il y a 10 ou 20 ans. Les cortèges lépidoptériques ont fortement évolué, avec la disparition complète du cortège xérophile et thermophile remplacé par les cortèges typiques des lisières et milieux ouverts (fonds de faune classique sur les pelouses)..

L'appauvrissement des peuplements lépidoptériques peut s'expliquer en partie par l'évolution des pelouses ouvertes vers des stades pré-forestiers voire forestiers faute de gestion appropriée durant quelques années. Les cycles de reproduction étant annuels, la dynamique des populations est donc rapidement sensible à l'évolution des habitats. Néanmoins, la disparition du Damier de la Succise et de l'Azuré du Serpolet semble plus difficile à expliquer dans la mesure où les plantes hôtes sont bien représentées et les conditions écologiques sont globalement favorables pour ces deux espèces. Cette tendance d'appauvrissement biologique se généralise aux pelouses de la vallée (Villécloye, Charency-Vezin, Othe, Velosnes...) Ces sites semblent connaître une érosion de la diversité lépidoptérique irréversible. En revanche, on trouve à Dun-sur-Meuse, site localisé un peu plus au sud, des peuplements de papillons témoins du potentiel écologique de ces pelouses septentrionales. La proximité de ces quatre pelouses gérées par le CSL mérite une réflexion à l'échelle du paysage pour favoriser les échanges entre ce petit complexe de sites. Il sera intéressant de suivre l'évolution des cortèges lépidoptériques de Dun-sur-Meuse (« population source ») et il faudra également souhaiter que le pâturage ovin mis en place sur le site de Villécloye et Velosnes relance une dynamique écologique (stades pionniers) favorable aux papillons.

D'autres facteurs ont pu aussi concourir à cet érosion de diversité, sans que nous ayons de preuves tangibles : prélèvements par des collectionneurs (les sites sont réputés dans certains cercles septentrionaux), changement climatique global, toxicité ambiante...